



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 FÉVRIER 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Sont présents : M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
M^{me} Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité
M^e François Bélisle, conseiller municipal
M. Michel Blais, citoyen (arrivée : 9 h 18)
M^{me} Anne-Marie Decelles, citoyenne (départ : 11 h 42)
M. René Martin, conseiller municipal

Invités présents : M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale (arrivée : 10 h 43)
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale
M^{me} Vanessa Blanchet-Roy, spécialiste en mobilité durable (arrivée : 9 h 38)
M^e Pierre-Yves Brouillette, juriste
M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile (10 h 38 à 11 h 14)
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal et maire suppléant (arrivée : 9 h 31)
M. Clyde Crevier, coordonnateur – mobilité durable et circulation
M^{me} Maude Desrosiers, ing. (9 h 38 à 10 h 12, 11 h 49 à 12 h 06)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Patrice Dupuis, ing. directeur général – STTR
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (9 h 15 à 11 h 22)
M. Patrice Gingras, ing. directeur – Génie
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable (10 h 32 à 12 h 05)
M^{me} Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (départ : 12 h 04)
M. Marc-André Hould, attaché politique – Communications et relations de presse (départ : 12 h 14)
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (9 h 07 à 10 h 31)
M. Robert Lajoie, urbaniste en chef (9 h 38 à 10 h 02)
M. Jean Laroche, Cible recherche (départ : 9 h 38)
M^{me} Sonia-Karine Larocque, ing. chef de division – Planification
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics
M^{me} Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior
M. Jean-Yves Ouellet, capitaine – Division de la sécurité des milieux et du support organisationnel (départ : 11 h 12)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
M. Guy Plamondon, coordonnateur – mobilité durable et circulation
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale (10 h 43 à 11 h 47)
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 9 h 09)
M. François Vaillancourt, directeur général (9 h à 10 h 13, 10 h 31 à 12 h 23)

Absences : M. Maxime Boisvert, coordonnateur – Gestion de projets urbains

M. Jonathan Bradley, conseiller municipal
M. Dany Carpentier, conseiller municipal
M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9h. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il accueille Mme Anne-Marie Decelles, nouvelle membre citoyenne du comité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

3. Adoption et modification du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023

M. Patrice Gingras propose une modification au procès-verbal du 24 janvier 2023. Il propose que la mention du commentaire de Mme Pascale Alberne-Lahaie, au second paragraphe du point 8 du procès-verbal, soit modifiée. La phrase « Elle affirme que l'intersection est dangereuse pour les cyclistes et qu'un feu sonore devrait y être installé » devrait plutôt se lire « Elle affirme que l'intersection est dangereuse et qu'une interdiction de virer à droite sur feu rouge en raison de la présence d'une piste cyclable à sens unique devrait y être installée ». Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

4. Sondage – Perception des Trifluviens et Trifluyiennes (STTR et Transport collectif)

M. Jean Laroche, de Cible recherche, présente les résultats d'un sondage ciblant 602 trifluviens et trifluyiennes de 18 ans et plus. L'objectif de ce sondage est de répondre à certaines questions concernant notamment les raisons qui expliquent pourquoi les usagers utilisent le transport en commun à Trois-Rivières, pourquoi certains l'utilisent, d'autres ne l'utilisent pas et dans quelle mesure les citoyens et citoyennes trouvent justifiable d'investir dans le transport en commun, que ce soit personnellement, au moyen de tarifs, ou collectivement, au moyen du budget municipal. Il vise également à déterminer de manière plus scientifique l'opinion du public à l'égard du transport en commun.

Mme Anne-Marie Decelles se demande si les adolescents, qui constituent une bonne partie de la clientèle de la STTR, ont été consultés. M. Laroche répond que le sondage ne visait que les adultes, mais que l'opinion des jeunes s'est sans doute manifestée à travers les réponses de leurs parents.

M. François Belisle croit que la méthodologie du sondage a probablement créé un certain biais plutôt favorable envers le transport en commun en raison de la formulation des questions. M. Patrice Gingras se range du côté de M. Belisle.

M. Pierre Montreuil croit quant à lui que le sondage permet de nuancer les perceptions qu'il est possible d'avoir de l'opinion publique qui se manifeste plus généralement à travers les médias sociaux, véhicule qui propage davantage les opinions négatives.

5. Modification du guide d'aménagement des voies de circulation municipales

Mme Sonia-Karine Larocque présente les ajouts proposés et les mises à jour de documents concernant le guide d'aménagement des voies de circulation municipales.

En ce qui concerne les rues locales principales, lors de réfection, le maintien des deux trottoirs passerait au maintien d'un seul trottoir. Dans les rues locales unifamiliales, les trottoirs ne seraient pas maintenus puisqu'il ne s'agit pas d'un facteur de risque.

Les terre-pleins centraux d'une largeur de 1.2m passeraient de terre-pleins en béton, sans plantation, à des terre-pleins en béton, en gazon ou en couvre-sol, sans plantation.

Mme Larocque explique ensuite qu'une section sur les mesures d'apaisement sera ajoutée au guide. Le coût des ajouts de mesures d'apaisement pour les nouveaux secteurs sera assumé par les promoteurs, donc ultimement, par les acheteurs.

M. François Belisle demande s'il y aura un mécanisme pour informer les élus des meilleurs emplacements pour les dos d'âne. Mme Sonia-Karine Larocque explique que les emplacements sont suggérés par son équipe afin de les situer correctement.

Mme Sonia-Karine Larocque poursuit sa présentation en expliquant les modifications apportées au guide en ce qui concerne les plaques podotactiles. Ces plaques en fonte seront installées en conformité avec l'arbre décisionnel les concernant et avec les plans types de la Ville.

Les dernières modifications sont des mises aux normes afin de conformer le guide au gabarit des autobus émanant du ministère des Transports ainsi qu'avec le guide du ministère concernant les Aides à la Mobilité Motorisés (AMM).

Les membres du comité discutent des modifications proposées et de la place de la mobilité durable et active dans le guide de façon plus générale.

M. Michel Blais demande que les documents sur lesquels les membres du comité doivent se prononcer leur soient communiqués avant la tenue des séances afin qu'ils puissent voter en pleine connaissance de cause.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande les modifications au guide d'aménagement des voies de circulation municipales, telles que présentées. Approuvé à l'unanimité.

6. Transport lourd entre le viaduc et l'aéroport sur le boulevard Saint-Jean

M. Guy Plamondon présente les modifications proposées au Règlement sur la circulation et le stationnement concernant la circulation des camions sur le boulevard Saint-Jean, entre le viaduc et l'aéroport, près de l'autoroute.

Il fait un bref historique du dossier. Les demandes de fermeture de la circulation des camions dans ce secteur perdurent depuis plusieurs conseils. L'interdiction des camions sur le viaduc et le boulevard Saint-Jean a été décidée en 2018, à la suite de la dernière demande. M. Alain Lafontaine demande maintenant de permettre la circulation, comme c'était le cas avant 2018, en raison de problématiques vécues par les entreprises de transport qui doivent s'adapter à cette réalité, à grand

coût. M. Plamondon présente les parcours alternatifs qui avaient été proposés à l'époque pour les camions et en quoi ces parcours ne rallongeaient pas significativement les trajets.

Il demande une recommandation au comité à savoir si le statu quo est maintenu ou bien si la route de camions est rétablie dans ce secteur, comme c'était le cas avant 2018.

M. Alain Lafontaine explique que la réalité de 2018 et celle de 2023 ne sont plus les mêmes, en raison notamment du coût du diesel. Selon M. Lafontaine, les solutions proposées engendrent des coûts substantiels aux entreprises, non seulement en raison du diesel, mais également du frottement des pneus sur la chaussée dans un virage serré se trouvant dans les parcours alternatifs proposés.

M. René Martin explique que le secteur est près de son district et qu'il n'a jamais entendu de plainte par rapport au bruit. De plus, il croit que la configuration d'un boulevard industriel devrait être adaptée à la circulation de camions lourds et propose que des solutions soient ciblées afin d'y voir.

Les membres du comité discutent de l'effet du transport lourd sur les habitations à proximité, de la sécurité des secteurs résidentiels, des difficultés vécues par les transporteurs, des solutions possibles pour y remédier et de la nécessité de maintenir le statu quo.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande le maintien du statu quo et l'analyse de solutions afin de faciliter le transport par camion lourd dans ce secteur. Approuvé à l'unanimité.

Cette seconde partie du procès-verbal est confidentielle et ne pourra pas être transmise à quiconque sans avoir fait au préalable l'objet d'une demande formelle d'accès à l'information.

...

Levée de la séance

La rencontre se termine à 12 h 23.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller municipal



M^e Pierre-Yves Brouillette, notaire
Juriste